

Contributions Enseignement catholique 2025-2026

Pour vous permettre d'établir vos budgets prévisionnels, nous avons rassemblé dans le tableau ci-dessous les montants des contributions aux services diocésains, académiques et nationaux par élève pour l'année scolaire 2025/2026, adoptés par chaque structure conformément aux articles 217 et 310 du Statut de l'Enseignement Catholique publié le 1^{er} juin 2013.

		1 ^{er} degré	2 nd degré Collèges	2 nd degré Lycées
CONTRIBUTIONS 2025-2026 par élève	Tutelle diocésaine	32,29 €	42,10 €	44,70 €
	Tutelle congréganiste	31,79 €	41,60 €	44,20 €
<i>Ces montants incluent :</i>				
<i>Fonctionnement des services de la DEC (ADEC) et nationaux de l'Enseignement catholique (SGEC)</i>		18,15 €	22,73 €	22,73 €
<i>Fonctionnement Tutelle Diocésaine</i>		0,50 €	0,50 €	0,50 €
<i>Fonds de solidarité pour investissements immobiliers</i>		6,77 €	12 €	12 €
<i>Fonctionnement des services UNIOGEC et FNOGEC</i>		4,27 €	4,27 €	4,27 €
<i>Fonctionnement des services académiques (Solfège, Indices, CAAC) AISECAL</i>		2,60 €	2,60 €	2,30 €
<i>Fonctionnement du CREC qui représente l'EC régional des académies de Lyon Grenoble et Clermont auprès du Conseil Régional (Lycées uniquement)</i>				2,40 €

UNIOGEC

6 avenue Adolphe Max
69321 LYON Cedex 05

www.unioyec.fr

04 78 81 48 03

contact@unioyec.fr